



Héritage : veuf, seul, non remarié ni pacsé avec contrat de mariage

Par Visiteur

Bonjour

je suis veuf, seul, non remarié ni pacsé, avec contrat de mariage "communauté universelle"

mon épouse (décédée en 2003) était unique, moi aussi

je n'ai qu'1 fille (célibataire, majeure, non mariée, ni pacsée) issue de ce seul mariage

le beau-père décédé en 2005,

j'a été nommé administrateur, mandataire et tuteur légal de ma belle-mère car elle était hospitalisée et malade d'Alzheimer, elle vient de décéder il y a 15 jours

héritage = uniquement un compte bancaire environ 75.000 euros, pas d'autres biens

question 1 : qui héritera de ces fonds ? ma fille ou moi-même ?

question 2 : si ma fille hérite, je voudrais lui bloquer ces fonds car elle a contacté des dettes (55.000 euros) avec son copain et ne voudrais pas que cet héritage serve uniquement à combler ses dettes

est-ce possible ? comment faire ?

merci pour vos réponses rapides

bonne année

cordialement

Par Visiteur

Bonjour Monsieur,

question 1 : qui héritera de ces fonds ? ma fille ou moi-même ?

Seule votre fille héritera. En effet, les petits-enfants héritent à la place de leur parent si celui-ci est déjà décédé. Elle représente sa mère dans la succession.

question 2 : si ma fille hérite, je voudrais lui bloquer ces fonds car elle a contacté des dettes (55.000 euros) avec son copain et ne voudrais pas que cet héritage serve uniquement à combler ses dettes

est-ce possible ? comment faire ?

Malheureusement votre fille étant majeure elle est libre de disposer de son argent comme bon lui semble et bien que vos intentions soient louables et visent à la protéger vous ne pouvez rien faire.

Cordialement

Par Visiteur

Merci pour vos 2 réponses

malheureusement, je pensais en ce sens

mais voulais en être sur

ah ces jeunes, ses grands-parents vont se retourner dans leur tombe s'ils savaient que leur argent (durement gagné) va servir à payer des dettes de leur petite-fille

merci pour votre réponse rapide

cordialement et bonne année

Par Visiteur

Cher Monsieur,

Je suis parfaitement de votre avis mais voyons le bon coté des choses cela permettra à votre fille d'épurer ses dettes et/ ou de réfléchir et peut être pensera-t-elle qu'il est dommage d'user ainsi de cet argent.

Très bonne année également
Merci de votre confiance.

Très cordialement